

26/08/1781

Nomination de deux consuls.

Dans la maison commune de la communauté de Prayssas en agenais, ce jourd'hui vingt sixième août mil sept cent quatre vingt un, se sont présentés pardevant nous MM? Rebel, Laurte, Cornier, Lefourestie consuls de ladite communauté ; écrivant M. jean Gauché secrétaire greffier ; M. les jurats de la présente communauté qui signeront ci-après,

auxquels lesdits jurats et sieurs consuls ont dit et représenté qu'il convient de procéder à la nomination de deux consuls pour la présente communauté pour l'année prochaine, et qu'à cet effet, il est nécessaire de présenter quatre sujets à madame la marquise de Sonneville seigneuresse et baronne de Prayssas qui a le choix de la nomination consulaire.

En conséquence de quoi le sieur Rebel en sa qualité de premier consul présente à la première assemblée pour occuper ladite place de premier, lesdits sieurs pour le remplacer, ceux qui suivent :

Second rang
Mr Joseph Brunet
Mr Lauste
Mr Pouchet

Premier rang
Mr Mathieu fils
Mr Vincent Dumas
de Pechbardat

De laquelle presentation des sujets ci-dessus, lesdits jurats consentent que la copie de la présente délibération soit envoyée à la dame marquise de Sonneville pour qu'elle fasse le choix desdits sujets et qu'elle trouvera à propos du premier rang de même que pour celui du second ;conformément à ce qui est prescrit par le dernier arrangement que la

De quoi,fait et dressé le présent acte signé par les sieurs consuls et jurats.

26/08/1781

Lever des deniers royaux.

Ce jourd'hui vingt sixième août mille sept cent quatre vingt un, dans la maison de la communauté de Prayssas d'Agenais, s'y est présenté M.Barthélémy Rebel, premier consul de la présente communauté

lequel areprésenté et déclaré se soumettre vouloir faire la levée des deniers royauxle premier collecteur de ladite présente communauté pour l'année prochaine mille sept cent quatre vingt deux.

Le dit sieur Rebel faisant la présente soumission pour la levée des impositions relativement à l'ordonnance de monseigneur l'intendant, ledit sieur Rebel signé avec nous.

